



Jugement rendu par défaut et appel confirmé

Par **Many**, le **27/02/2016** à **11:05**

Le 20 mars 2014, j'ai reçu une assignation du tribunal pour constituer avocat dans les 15 jours, sous peine d'être jugée par défaut et que j'ai remise à mes avocats de suite. Un jugement a été prononcé le 20 juin 2014 sans avoir reçu l'avertissement de cette date. Pourquoi ? J'ai seulement eu connaissance de ce jugement lors de la réception de la signification de ce jugement le 10 septembre 2014. Mes avocats ont constitué Appel de suite, et ce jugement a été rendu le 30 février. Résultat: condamnation maximum ! Que dois je faire maintenant ? Je considère que ma situation est très indépendante de ma volonté car pour moi la perte est énorme ! Merci infiniment de votre réponse.